

Semaine d'action Protection Sociale du 20 au 24 mai 2019

Motion

"A destination des Parlementaires, Pouvoirs Publics et ARS, directions d'entreprise"

Au moment où la pseudo concertation sur la réforme des retraites annoncée par le gouvernement touche à sa fin, la FNME CGT réaffirme sa totale opposition à toute remise en cause des régimes spéciaux des IEG et des Mines, et de tous les droits associés aux Statuts en matière de politique familiale, d'action sanitaire et sociale et de santé notamment.

L'avenir des retraites : un enjeu capital pour toutes les générations.

Avec la mise en place d'un régime universel par points, c'est la mort annoncée des régimes spéciaux de retraite et c'est le rabaillage à terme des niveaux de retraite de l'ordre de 20%, voire plus pour certains et le recul forcé de l'âge de départ à la retraite.

L'harmonisation et l'alignement de tous les régimes se feraient par le bas et toutes les dispositions spécifiques qui devaient leur existence aux contraintes de service public, aux conditions particulières d'emploi et de mobilité seraient anéanties.

D'autres mesures issues du Statut, comme les droits familiaux ou le Tarif Agent, mis à l'index par la Cour des Comptes, pourraient être attaquées.

Nous réaffirmons notre totale opposition au projet de réforme MACRON-DELEVOYE !

Pour notre protection sociale et notre santé : Priorité à la Sécurité Sociale et à nos régimes spéciaux.

Les pouvoirs publics et de nombreux commentateurs se réjouissent de l'équilibre retrouvé des comptes de la Sécurité Sociale. Nous pourrions d'autant plus nous en réjouir si ses recettes n'avaient pas été amputées des dizaines de Mds € d'exonérations de cotisations décidées par les gouvernements successifs. Nous dénonçons, dans le même temps, la pression qui se confirme année après année sur le niveau des remboursements, mettant à mal notre système de santé, générant des déserts médicaux et laissant à la charge des assurés une part toujours plus importante des dépenses.

Pour ce qui concerne les IEG, la couverture "maladie" subit les contraintes exercées par les tutelles et les employeurs. Alors que la part complémentaire de notre régime spécial produit des excédents, le reste à charge pour les assurés demeure significatif. Cette situation nécessite l'intervention de couvertures supplémentaires (CSMA et CSMR) avec des coûts de gestion trois fois plus importants que ceux de la CAMIEG.

Au-delà des mesures dites "100% santé" décidées par le gouvernement sur les prothèses auditives, dentaires et sur l'optique, qui doivent être prises en charge en totalité par la CAMIEG, la FNME CGT revendique la prise en charge par le régime spécial de la totalité des dépenses de santé reconnues par la Sécurité Sociale. Un véritable reste à charge zéro euros pour les patients.

Avec des excédents annuels de 25 à 30 M€, et un montant cumulé de près de 380 M€ à fin 2018 représentant l'équivalent d'un an et demi de prestations, les moyens existent.

Pour la FNME-CGT, les discussions engagées fin novembre 2018 avec les employeurs de la branche des IEG, sous l'égide des Ministères, doivent se concrétiser rapidement par :

- **Une amélioration de la grille des prestations CAMIEG pour tous, actifs et inactifs, à hauteur de 15 M€.**
- **Un relèvement du plafond de ressources pour l'affiliation des ayants droit conformément à la délibération du CA du 2 octobre 2018.**

Pour le régime spécial des Mines, la **CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION (COG)** appelle plus que jamais à comprimer les dépenses et à réduire les déficits. Cela se fait au détriment des besoins d'une population de 78 ans de moyenne d'âge, avec une réduction de l'offre de santé, des concentrations qui éloignent les consultations des affiliés. Alors que les besoins évoluent, le budget de l'action sanitaire et sociale a été raboté de 10% en 2018. L'action menée par les Mineurs, avec leurs syndicats, a permis que les prestations 2018 non financées soient versées par un prélèvement sur le budget 2019.

La FNME CGT rappelle que les engagements du Ministère pour une clause de revoyure en cours d'année 2019, après clarification du montant du manque de financement sur 2018, ne sont toujours pas mis en œuvre.

Elle revendique le maintien des moyens pour l'action sanitaire et sociale, le réseau de santé de proximité (consultations à domicile, embauche de médecins sur tous les postes vacants), la mise en place d'une prestation d'accès au médecin généraliste, comme cela existe pour les spécialistes.

Elle propose la création de la maison commune des droits et de la santé des Mineurs, en un même lieu, au siège de la CAISSE AUTONOME NATIONALE DE LA SECURITE SOCIALE DANS LES MINES (CAN SSM), avec une même équipe de direction, pour s'adresser aux mêmes affiliés.